

Document: extrait d'un article d'Y. Lacoste sur la question de l'adhésion de la Turquie (« L'Europe et ses limites », *Hérodote*, 2005)

Questions évaluation Troisième:

- 1) D'après vos connaissances, rappelez quels sont les critères que la Turquie doit remplir pour entrer dans l'Union Européenne.
- 2) Quels sont les arguments pour l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne?
- 3) Quels sont les arguments contre l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne?
- 4) Pourquoi « la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne pose celle des limites de l'Europe »?

Pendant la correction de l'évaluation Troisième:

reprise du questionnement de Quintilien (Où? Quoi? Qui? Comment? Pourquoi?) pour comprendre le choix des questions posées.

Montrer que ce questionnement, explicite en troisième, deviendra implicite au lycée.

Noter que le texte à étudier serait plus long en lycée.

Travail maison à faire après la correction de l'évaluation Troisième en classe:

Retrouver à quelle partie de la consigne Lycée correspond chacune des questions de l'évaluation.

Variante: Donner le texte version Lycée

Consigne Lycée:

Après avoir rappelé les critères d'adhésion à l'Union Européenne, vous montrerez que la candidature de la Turquie fait débat et qu'elle pose la question des limites de l'Union Européenne.

Limites futures de l'ensemble européen et soudaine restriction de l'idée européenne

« La question de l'adhésion de la Turquie à l'UE a provoqué en France un grand débat véritablement géopolitique. On y fait grand cas de la géographie ou de l'histoire : les uns soulignent que 3 % seulement du territoire turc se trouve sur le continent européen, tel qu'il est délimité par les détroits du Bosphore et des Dardanelles, les autres contestent cette façon de voir les choses et rappellent que, durant des siècles, les Turcs ont joué un rôle important en Europe. En revanche, quelques-uns rappellent que ce fut en y opprimant et en massacrant nombre de Hongrois, de Serbes, de Bulgares et de Grecs. Jusqu'à ces dernières années, l'opinion grecque exprimait une forte opposition à une entrée de la Turquie dans l'UE, et en France l'on comptait sur cela pour qu'une candidature turque soit écartée. Mais aujourd'hui les milieux dirigeants grecs sont à ce propos singulièrement discrets.

Un des grands arguments favorables à la candidature de la Turquie, tel que l'ont exposé le gouvernement français et quelques intellectuels de droite et de gauche (et spécialistes de géopolitique), est qu'il s'agit du seul pays musulman doté depuis trois quarts de siècle d'un État laïque et que l'Europe montrerait ainsi aux pays arabes qu'elle n'est pas un « club chrétien » (sic) et qu'elle accepterait d'autres pays musulmans, s'ils se ralliaient au principe de laïcité. Si, dans les milieux populaires, le refus des Turcs se fonde sur des sentiments plus ou moins racistes et surtout sur la crainte des mouvements islamistes, les intellectuels, qui s'inquiètent de l'adhésion de la Turquie, estiment que sa « laïcité » n'est pas le sentiment de la majorité de la population, mais surtout la volonté de l'appareil d'État et de l'armée. Cette « laïcité » résulte de la volonté de Mustapha Kémal dans les années 1920 de marquer une rupture avec les Arabes qui venaient de trahir la Turquie, tout comme il fit interdire l'usage de l'alphabet arabe pour imposer aux Turcs l'alphabet latin et d'écrire de la gauche vers la droite (et non pas de la droite vers la gauche comme ils le faisaient jusqu'alors en utilisant l'alphabet arabe). On sait en effet que, durant la Première Guerre mondiale, en 1916, poussés par les Anglais, les Arabes du Moyen-Orient, qui dépendaient alors de l'empire ottoman, avaient « traîtreusement » attaqué l'armée turque, alors alliée de l'Allemagne et contribué à sa défaite.

De nos jours c'est encore principalement l'armée turque (tout au moins ses cadres), héritière de l'idéologie kémaliste, qui veille au respect de cette Constitution laïque. Or une des conditions majeures imposées par l'UE à la Turquie est de se « démocratiser », c'est-à-dire surtout de réduire considérablement les pouvoirs de l'armée, ce que les islamistes turcs approuvent tout à fait, puisque l'état-major est le principal défenseur de la laïcité dans la Constitution. L'opinion turque est en vérité assez partagée. Le caractère pour le moment très modéré de l'islamisme en Turquie (hormis celui des Kurdes qui furent autrefois les seuls à s'opposer aux réformes de Mustafa Kémal) ne garantit pas que les islamistes radicaux n'y prennent tôt ou tard un rôle beaucoup plus important qu'ils n'ont actuellement. Ils sont déjà très influents parmi les Turcs émigrés en Allemagne et en France.

L'autre grand argument contraire à l'adhésion de la Turquie est l'effectif de sa population. Avec plus de 70 millions d'habitants et une croissance démographique qui est encore assez forte, elle serait dans vingt ans, avec plus de 90 millions d'habitants, l'État le plus peuplé de l'UE et elle disposerait donc dans les instances européennes du pourcentage de voix le plus élevé. L'entrée de la Turquie dans l'UE y accroîtrait encore l'importance et l'influence de l'immigration musulmane. De surcroît la Turquie fait partie du vaste ensemble des populations turcophones qui s'étend depuis l'Azerbaïdjan et l'ouest de l'Iran, l'Asie centrale et le sud de l'Oural (Tatarstan) jusqu'à l'ouest de la Chine (Ouïgours du Sinkiang). Une adhésion de la Turquie à l'UE aurait pour effet de faciliter l'immigration de turcophones venues de ces terres lointaines. »

Y. LACOSTE, « L'Europe et ses limites », *Hérodote* n°118, 2005

<http://www.herodote.org/spip.php?article162>